## Ordonnance de télécom CRTC 2013-254

Version PDF

Ottawa, le 21 mai 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées<sup>1</sup> dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Brooke Telecom Co-operative Ltd.	16	le 30 avril 2013	le 21 mai 2013

Secrétaire général

Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

